



COMITE DES FÊTES DE BEAUMONT
25 PLACE DU 11 NOVEMBRE
86490 BEAUMONT ST CYR
BROCANTE DU DIMANCHE 29 MARS 2026

- je soussigné(e)
- Nom:
- Prénom :
- Adresse :.....
- Code postal & ville :
- Téléphone :.....
- Email :@.....
- N° carte d'identité :.....
- N° Siret :.....
- Delivrée par :.....,le/...../.....
- Immatriculation du vehicule :
Déclare sur l'honneur :
- De ne pas être commerçant(e) . être Brocanteur
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du code penal
- De vendre que des objets anciens (meuble ,vaisselle, bibelots etc.....)
- Les réservations se font par courrier voir ci joint
- Le prix du metre lineaire : **2,00€**
- Le reglement se fera le jour de la brocante en especes ou par cheque a l'ordre du comité des fêtes de Beaumont.
- J'ai besoin d'un branchement electrique : oui /non (**rayez la mention inutile**)
- Je reserve mètres et je règlerais la somme de :..... le jour de la brocante
- Inscription a retourner au comité des fêtes avant le : **25/03/2026**

Fait à, le/...../ 20

(merci de rayer les mentions inutiles si vous etes un brocanteur)

Signature

Comité des fêtes de Beaumont St Cyr
Brocante du dimanche 29 Mars 2026
Retour des inscriptions pour le : 25/03/2026

REGLEMENT

- **Article 1 : Lieu de la brocante**
place du 11 novembre 86490 Beaumont St Cyr
- **Article 2 : Jour & heures de la brocante**
le 29 mars 2026 à 8h00
- **Article 3: Produits dont la vente est interdite**
legumes , alcool , conserves, confitures, champignons, produits sortis d'usine, animaux, armes & munitions
- **Article 4 : Accessibilité à la brocante**
le comité des fêtes place les exposants à partir de 6h00 et jusqu'à 8h00
- **Article 5 : Conditions d'attribution des emplacements**
le comité des fêtes procède à une attribution d'emplacement dans une zone bien définie par des panneaux avec le marquage suivant (**ZONE A**) et un marquage au sol avec des numéros pairs pour les emplacements qui sont à droite et impairs pour les emplacements qui sont à gauche
- **Article 6 : Prix et modalités de paiement**
Notre tarif pour le prix du mètre linéaire est de : **2,00€** le règlement de l'emplacement peut être réglé en liquide ou par chèque bancaire à l'ordre du comité des fêtes ou par carte bancaire .
- **Article 7: Annulation de la brocante ou desistement de l'exposant**
Le comité des fêtes de Beaumont suit et respecte les bulletins de météo France et de la préfecture si ceux-ci ne sont pas favorables pour organiser une brocante dans de bonnes circonstances nous prenons la décision d'annuler la brocante vous êtes prévenu **48h** avant par SMS . Par contre si vous décidez de ne pas faire la brocante merci de nous prévenir **48h** avant.
- **Article 8 : Conditions d'occupation et de libération des emplacements**
À votre arrivée sur l'emplacement que l'on vous a attribué celui-ci est propre donc nous vous demandons de laisser propre à votre départ .

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

LE COMITÉ DES FÊTES